



[Detail Actualité](#)

31 janvier 2015 - 08 : 05

09/11/2011

Pays de Brest : création d'un Pôle métropolitain

Territoire / Compétences

Brest métropole océane et les six communautés de communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers, du Pays de Lesneven et de la Côte des légendes, du Pays de Landerneau-Daoulas, de l'Aulne maritime, et de la Presqu'île de Crozon ont décidé de renforcer leurs liens en créant un pôle métropolitain.

Cette nouvelle forme de coopération va permettre aux sept intercommunalités de franchir une nouvelle étape. Pour le Pays de Brest, c'est l'opportunité d'afficher clairement la réalité d'un bassin de vie de 400 000 habitants, ainsi que la solidarité qui lie les sept communautés et ce vis-à-vis des acteurs et partenaires départementaux, régionaux et nationaux. Le pôle métropolitain du Pays de Brest sera un élément fondamental d'un développement équilibré et solidaire de la Bretagne. Il doit contribuer à améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire ainsi qu'à permettre l'aménagement et l'organisation de l'espace dans une logique affirmée de développement durable.

Concrètement, le Pôle métropolitain du Pays de Brest permettra de valoriser les actions structurantes et cohérentes d'ores et déjà entreprises sur ce territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, Système d'Information Géographique, déploiement du Très Haut Débit numérique, promotion touristique, gestion intégrée des zones côtières) et d'initier de nouvelles actions structurantes (coordination et promotion d'actions économiques, coordination des politiques de maîtrise de la demande en énergie, coordination des politiques foncières, promotion des événements culturels, contribution aux schémas d'organisation des transports).